



## Réunion extraordinaire du conseil municipal de la ville de Bouctouche

### PROCÈS-VERBAL

le jeudi 28 février 2019

18 h 30

salle du conseil

**Présence :** Roland Fougère, maire  
Pauline Hébert, maire suppléante  
Mike LeBlanc, conseiller  
Oscar LeBlanc, conseiller  
Raymond Poirier, conseiller  
Emilie Doiron Gaudet, directrice générale et greffière  
Joanne Savoie, greffière adjointe  
Alexandre Boudreau, journaliste, L'Étoile  
Roger Daigle, président Fédération des VTT du NB  
Quarante-deux (42) autres personnes présentes

#### 1. Ouverture officielle de la séance.

Le maire, Roland Fougère, ouvre officiellement la séance à 18h30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Le maire souligne la présence de Monsieur Roger Daigle, président de la Fédération des VTT du Nouveau-Brunswick.

Le maire fait part que la réunion de ce soir est pour prendre une décision sur la demande de la Fédération de VTT du NB et indique qu'ils ont entendu les propos des deux côtés. Le maire demande aux membres du public de respecter la décision du conseil municipal que le vote soit en faveur de la demande ou non.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour.

**19-33 : PAULINE HÉBERT / MIKE LEBLANC**

que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 3. Divulgarion de conflit d'intérêt.

Aucun conflit d'intérêt n'est signalé.

### 4. Demande de la Fédération des VTT du Nouveau-Brunswick pour l'accès à certaines rues de Bouctouche.

Le maire fait un sommaire de la demande en commençant par indiquer que la Fédération des VTT est venu rencontrer le conseil municipal pour avoir la permission de traverser sur le pont de la rue Acadie. Une réunion a été organisée en automne 2018 avec le public pour discuter de cette demande. Beaucoup de gens ont rencontré les membres du conseil en privé pour faire part de leurs préoccupations. Le maire indique qu'ils ont rencontré le comité des VTT à deux reprises. Il ajoute qu'il a rencontré la GRC ainsi que les patrouilleurs de sentiers « trail patrol » pour obtenir leur opinion. Le maire comprend les défis des deux côtés mais souligne qu'une décision doit être prise.

Le conseiller Oscar LeBlanc propose le suivant :

suite à la résolution en date du 16 mai 2017, identifiée comme résolution 17-108, et après consultations et réflexion, que l'on accepte la demande de La Fédération des VTT du Nouveau-Brunswick accès à certaines rues de Bouctouche qui avaient été identifiées dans le tracé, une fois que l'arrêté municipal sur la question des VTT soit complété et adopté.

Le conseiller Mike LeBlanc fait part que Bouctouche a reçu plusieurs prix suite à son Plan vert qui vise à réduire le bruit et la pollution et, pour ce, il se doit de respecter ce Plan vert et les discussions qu'il a eu avec les gens de Bouctouche.

Le conseiller Raymond Poirier indique qu'il représente les gens de la municipalité de Bouctouche et qu'il a discuté avec plusieurs personnes sur cette demande et que la majorité n'était pas en faveur.

Le maire souligne les préoccupations des gens de Bouctouche et ne peut être en faveur avec la demande.

#### Vote sur la proposition :

Pour : Oscar LeBlanc  
Pauline Hébert

Contre : Mike LeBlanc  
Raymond Poirier  
Roland Fougère

**PROPOSITION REJETÉE**

**5. Levée de l'assemblée.**

**19-34 : PAULINE HÉBERT**

pour la levée de l'assemblée à 18h50.

**ADOPTÉE**